



Extrait du Notre Dame des Oiseaux

<http://ndo.fr/C-D-I>

C.D.I.

- Collège - Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.) -



Date de mise en ligne : mardi 8 janvier 2013

Notre Dame des Oiseaux

Le CDI est animé par deux professeurs-documentalistes : Madame WOLFF et Madame GUIGOU et Madame ESSIUX assistées de Madame BENOIT.

Le CDI est ouvert :

- Lundi, mardi, jeudi de 8h15 à 17h30 sans interruption
- Vendredi de 8h15 à 17 h00 sans interruption
- Mercredi de 8h15 à 13h00

Le CDI est un lieu de lecture, de recherche, et de travail

Les élèves peuvent venir lire et emprunter des documents.

Ils peuvent utiliser les postes informatiques pour consulter le fonds documentaire et faire des recherches en lien avec leur travail personnel.

Une initiation à la recherche informatisée est assurée en 6ème par les documentalistes en vue de rendre les élèves autonomes et critiques par rapport à l'information.

Le CDI accueille également des classes encadrées par les professeurs (TPE, ECJS, ateliers d'écriture et de lecture, découverte professionnelle en 3ème ...)

Le CDI est un lieu d'échanges et d'animation culturelle

Des activités culturelles, des clubs-lecteurs et des rencontres inter-établissements sont proposés régulièrement.

On trouve au CDI des renseignements sur les expositions en cours, les spectacles, les musées.

CDI et orientation

Les élèves peuvent consulter les publications de l'ONISEP, les fiches du CIDJ en ligne et d'autres sites spécialisés.

Équipement

Le C.D.I. est réparti sur 3 salles qui communiquent.

Le fonds du C.D.I. est constitué de livres (ouvrages de fiction, documentaires, manuels scolaires, dictionnaires, encyclopédies, livres en anglais, allemand, espagnol), périodiques (plus d'une quarantaine d'abonnements), vidéocassettes, DVD, CDRoms.

L'ENSEMBLE DES FONDS EST INFORMATISE (et accessible depuis le [portail e-sidoc de l'établissement](#)). 11

postes informatiques sont à la disposition des élèves.

Règlement

Le respect des ouvrages et du travail des autres est indispensable à ce lieu.

Il existe un règlement interne et une charte d'utilisation du matériel informatique.

Il est possible d'imprimer et de photocopier sur place des documents du CDI ; photocopies et impressions sont payantes.

[Lire le règlement spécifique](#)